

«Comment ne pas penser à une vengeance judiciaire ?» : des avocats français dénoncent l'instrumentalisation d'Interpol par certains États

Par Paule Gonzalès

Il y a 2 jours



Le roi du jeu She Zhijiang, 43 ans, est escorté par la police thaïlandaise avant d'être extradé vers la Chine, le 12 novembre 2025 à Bangkok. *THANAPHON WUTTISON / REUTERS*

DÉCRYPTAGE - Au cœur de la polémique, le détournement des fameuses notices rouges qui seraient utilisées à des fins politiques contre des ressortissants.

Sur le bureau de Lucas Philippe, le nouveau directeur français d'Interpol, un dossier à haut potentiel inflammable : les notices rouges. Jamais contestées jusque-là, ces « alarmes » qui retentissent aux passages des frontières et permettent d'arrêter, dans les 196 États signataires, les malfrats et criminels de tout poil, sont de plus en plus remises en cause par les avocats.

Ils reprochent l'instrumentalisation politique croissante de ces fiches par des États en rupture avec les règles démocratiques, afin de faire arrêter puis extraditer des opposants au régime ou des personnalités devenues gênantes. Quoi de mieux, pour traquer puis obtenir l'extradition des ennemis des pouvoirs en place, que cet outil de coopération internationale qui n'a ni le pouvoir ni les moyens de juger du bien-fondé des mandats d'arrêt émis ?

En tête de gondole des pays les plus friands de ce type d'action, la Chine, la Russie, mais aussi l'Ukraine et d'autres, à la réputation moins sulfureuse mais parfois tentés de régler des comptes ponctuellement. Pour M^{es} Pierre-Olivier Sur et Clara Gérard-Rodriguez, spécialistes de ce type de contentieux, *« il ne s'agit de rien d'autre que d'un détournement de procédure et d'une manipulation d'Interpol utilisés par certains pays pour rapatrier des opposants alors qu'il n'y a encore eu ni poursuite ni condamnation »*.

Les avocats, parfois suspicieux, ont les yeux rivés sur la liste des plus grands contributeurs d'Interpol qui n'en fait pas secret, avec en deuxième et troisième positions la Chine et le Japon. *« Il est difficile d'expliquer qu'au lendemain de l'évasion du Japon de Carlos Ghosn que nous assistions alors, ce pays ait obtenu la délivrance d'une notice rouge qui court toujours contre son épouse pour le motif fallacieux de faux témoignage. Elle s'en trouve assignée à résidence au Liban alors qu'elle n'a rien à voir avec cette affaire. Comment ne pas penser à une vengeance judiciaire ? »*, commentent les avocats François Zimeray et Jessica Finelle, également rares spécialistes de ce contentieux en France.

Des dérogations aux notices rouges

En 2024, Interpol communiquait sur l'explosion de cet usage *« avec 15 548 notices rouges délivrées, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente, le nombre le plus élevé jamais enregistré »*. Moins de la moitié - 6 215 en tout - sont des notices publiques affichées en une du site d'Interpol, tandis que 9 036 sont *« privées »*.

“ La difficulté demeure que l'instruction d'un recours contre une notice rouge est trop longue

Jessica Finelle et François Zimeray

Autrement dit, les individus peuvent se douter qu'ils sont poursuivis et soumis à la vigilance d'Interpol mais sans en avoir la certitude. *« C'est un défi supplémentaire pour les avocats, qui doivent anticiper ce qui se passe dans le dos de leurs clients »*, soulignent Jessica Finelle et François Zimeray qui défendent plusieurs ressortissants ukrainiens. *« Notre objectif est d'intervenir à temps, pour qu'Interpol lève la notice rouge avant l'arrestation et l'enclenchement d'une procédure d'extradition. La difficulté demeure que l'instruction d'un recours contre une notice rouge est trop longue - souvent au moins un an - et il n'est pas rare qu'une décision de retrait d'Interpol intervienne alors qu'une procédure d'extradition est déjà lancée »*.

La réglementation interne d'Interpol prévoit des dérogations à l'exécution de ces notices rouges, dès lors qu'il est prouvé que leur motivation contrevient à l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme qui prohibe la peine de mort, la torture, les peines et les traitements inhumains ou dégradants, et qui garantit un procès équitable. Autre dérogation à l'exécution des notices rouges, celle d'être délivrées justement pour des raisons politiques.

« Boîte noire »

Mais comme l'expliquent Pierre-Olivier Sur et Clara Gérard-Rodriguez, *« Interpol est une boîte noire, sans interlocuteur. Nous envoyons des mails et c'est un robot qui nous répond. Il n'y a pas de procédures contradictoires et transparentes, on ne plaide pas. Nous faisons des demandes dans le bleu et nous attendons une réponse »*. *« Une réponse brièvement motivée, sans voie de recours possible et sans contrôle juridictionnel : en l'absence de tout élément nouveau, une décision d'Interpol est irrévocable. Ainsi s'opère un glissement entre ce qui devait être un outil de coopération policière et devient un outil de répression qu'il ne faudrait pas mettre entre toutes les mains »*, renchérissent Jessica Finelle et François Zimeray. *« De quoi faire peser une épée de Damoclès sur la tête de nos clients, toujours plus longtemps dans l'incertitude »*, déplore Pierre-Olivier Sur. C'est au nom du respect de ces droits fondamentaux que les avocats français ont remporté leurs premiers succès il y a quatre ans, notamment pour certains de leurs clients chinois.

La Chine multiplie en effet les notices rouges à l'encontre de ses ressortissants dont elle souhaite l'extradition. Le profil de ces derniers est toujours le même. Beaucoup ont fait fortune dans le monde des paris en ligne, d'autant plus prohibés en Chine que le jeu est considéré comme une « maladie » nationale. Ces activités engendrent des centaines de millions d'euros par mois. Certains ont persévéré dans des activités illégales, crapuleuses et criminelles, quand d'autres sont rentrés dans le rang et ont bâti des empires numériques ou immobiliers de bon aloi.

En mars 2021, un tycoon de l'immobilier, grand amateur de vignobles bordelais, sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré en juillet 2020, se fait arrêter à la descente de son avion privé en France. Ses avocats obtiendront non seulement la suspension mais aussi l'effacement de sa notice rouge après que la Chambre de l'instruction de Bordeaux a refusé l'extradition au nom des droits de l'homme.

“ Cette situation révèle les limites d’un système fondé sur la coopération loyale des États

Enrico di Fiorino, avocat pénaliste international

Coopération loyale

Bis repetita en 2025 pour un autre milliardaire arrêté dans l’Hexagone. La chambre de l’instruction d’Aix-en-Provence s’oppose à son extradition, se fondant elle aussi sur l’absence de garanties des droits de l’homme par les juridictions pénales chinoises. Mais cette fois-ci, Interpol passe outre et refuse de dissoudre la notice rouge *« au prétexte que rien n’établissait que dans ce cas précis - et non pas en général - les droits fondamentaux de notre client seraient méconnus. Notre client risque d’être arrêté à chaque passage de frontière, voire d’être extradé par un pays moins regardant »*, dénoncent Clara Gérard-Rodriguez et Pierre-Olivier Sur. Dernier durcissement en date, selon l’avocate, *« l’absence pure et simple de réponse d’Interpol à une requête datant d’avril 2024 et qui a valu à notre client (She Zhijiang, NDLR) d’être extradé en novembre dernier de Thaïlande vers la Chine, malgré la dimension très politique du dossier »*.

À Milan, Enrico di Fiorino, avocat pénaliste international qui travaille, lui, sur des dossiers concernant la Russie et l’Ukraine, dénonce une autre dérive de la procédure : *« Pour éviter un rejet officiel d’extradition des pays tiers, la Russie, - d’ailleurs exclue du Conseil de l’Europe - omet parfois de déposer une demande d’extradition, laissant les personnes visées dans une incertitude permanente : elles restent exposées à une arrestation à l’étranger. Cette situation révèle les limites d’un système fondé sur la coopération loyale des États et souligne la nécessité d’une réforme profonde et définitive d’Interpol pour protéger l’État de droit et les droits fondamentaux. »*